

**Convention relative à la mise en œuvre du
Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM)
2005**

L'Etat , Ministère de la culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, représenté par la Préfet de la Région d'Ile-de-France,

d'une part

La Région Ile-de-France représentée par le Président du Conseil régional, en vertu de la délibération n°CR 19-99 du 1^{er} juillet 1999,

d'autre part

Sont convenus de ce qui suit :

article premier

Un fonds régional d'acquisition pour les musées est constitué pour permettre à l'Etat et à la Région d'Ile-de-France de coordonner le soutien qu'ils apportent aux efforts des personnes morales propriétaires ou gestionnaires de collections en faveur de l'enrichissement des collections des musées de France, situés sur le territoire de la Région Ile-de-France.

Le FRAM est destiné à subventionner les acquisitions, qui ne pourraient être acquises sans aide extérieure, d'œuvres, d'objets ou de collections, pour les musées de France situés sur le territoire de la Région Ile-de-France : collectivités territoriales, associations, fondations et plus généralement les personnes morales propriétaires ou gestionnaires de collections dans le sens de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France. La liste des musées concernés est jointe en annexe 1.

Peut également être subventionnée l'acquisition de documents pour l'enrichissement des fonds de bibliothèques et d'archives et la restauration des œuvres d'art, de manuscrits et autres documents rares conservés dans l'ensemble de ces institutions.

Ces acquisitions doivent s'inscrire dans le cadre du projet scientifique et culturel du musée et être cohérentes avec la collection existante du musée. Elles devront notamment combler une lacune dans la collection, compléter sa spécificité, l'enrichir dans le domaine de l'art moderne et contemporain.

article 2

Le fonds est constitué à parts égales par une dotation annuelle inscrite pour partie au budget de l'Etat et pour partie au budget de la Région. Le principe est celui de la parité, qui s'apprécie sur la totalité de la dotation de l'année.

article 3

Le FRAM est géré par un comité régional d'acquisition, qui donne un avis sur l'attribution des subventions sollicitées pour l'achat des œuvres.

Ce comité est composé de 14 membres dont :

- 7 représentants de l'Etat nommés par le Préfet de Région ;
- 7 représentants du Conseil régional nommés par le Président du Conseil régional.

article 4

Le comité est coprésidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional ou leurs représentants.

Il se réunit au moins une fois par an, par alternance, dans les locaux de l'Etat ou de la Région.

Le secrétariat du comité est assuré par le service des musées de la Direction régionale des affaires culturelles qui instruit les dossiers en liaison avec les services de la Région. Il fixe l'ordre du jour, adresse les convocations et dresse le procès-verbal des réunions du comité.

article 5

Chaque membre du comité dispose d'une voix, et les avis sont donnés à la majorité des voix.

article 6

La subvention accordée au titre du FRAM intervient en complément des financements de la personne morale bénéficiaire et, dans la mesure du possible, des participations d'autres partenaires.

Le FRAM est sollicité pour des acquisitions dont le prix d'achat est supérieur à :

- 1.500 euros pour des collections d'archéologie, d'ethnographie, d'estampes et de photographies et de lettres autographes ;
- 3.500 euros pour les objets d'art et les dessins, les livres rares ou précieux et les manuscrits ;
- 15.000 euros pour les peintures et sculptures.

Procédure ordinaire

Les propositions d'acquisitions sont soumises au secrétariat du comité du FRAM par la personne morale qui désire acquérir au profit d'une collection de musée de France.

Ces propositions doivent avoir reçu un avis favorable préalable de la commission scientifique régionale d'Ile-de-France compétente pour les acquisitions, conformément à l'article 10 de la loi du 4 janvier 2002. Un dossier, décrit en annexe 2, doit obligatoirement accompagner cette demande.

Le responsable scientifique du musée à l'inventaire duquel l'œuvre, l'objet ou la collection sera inscrit, présente personnellement le dossier devant le comité.

Le comité propose le montant total de la subvention, en tenant compte, à la fois, de la qualité de l'œuvre, objet ou collection, de son intérêt patrimonial et de son intégration dans le projet culturel du musée, ainsi que des capacités financières de la personne morale qui envisage l'acquisition.

Procédure d'urgence

En cas d'urgence (vente publique), la personne morale qui souhaite acquérir une œuvre doit, d'une part, obtenir un avis scientifique favorable de la commission scientifique régionale d'Ile-de-France compétente pour les acquisitions, de la commission scientifique nationale dans le cas d'une préemption, et d'autre part, saisir le secrétariat du comité régional d'acquisition.

Sur la base de l'avis favorable de la commission scientifique régionale d'Ile-de-France compétente pour les acquisitions, les coprésidents peuvent alors décider seuls de l'octroi d'une subvention et de son taux.

Les coprésidents du comité régional d'acquisition rendent compte de leur décision lors de la réunion suivante du comité.

article 7

Les subventions accordées par l'Etat et la Région font l'objet d'une notification conjointe, signée par les deux coprésidents du comité du FRAM.

Les arrêtés attributifs de subvention de l'Etat ou les notifications de subventions régionales valent seuls engagement définitif de l'Etat ou de la Région pour chaque opération.

En fin d'exercice, un bilan annuel est établi par la direction régionale des affaires culturelles, et transmis au président du Conseil régional ainsi qu'au Ministre chargé de la culture et de la communication (Direction des musées de France).

Fait à Paris, le 19 octobre 2005

Po/Le Préfet de Région

Jean-François de CANCHY
Directeur régional des affaires
culturelles d'Ile-de-France

Po/Le Président du Conseil
Régional d'Ile-de-France

Francis PARNY,
Vice-président du Conseil régional
d'Ile-de-France

Code postal	VILLE	NOM	ADRESSE
75003	PARIS	MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DU JUDAÏSME	Hôtel de Saint-Aignan, 71 rue du Temple
75003	PARIS	MUSEE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE	Hôtel de Guénégaud, 60, rue des archives
75005	PARIS	MUSEE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS	Hôtel de Miramion, 47, quai de la Tournelle
75009	PARIS	MUSEE DE LA FRANC MACONNERIE	16, rue Cadet
75016	PARIS	MUSEE BOUCHARD	25, rue de l'Yvette
75018	PARIS	MUSEE DE MONTMARTRE	12, rue Cortot
77008	MELUN	MUSEE DE MELUN	5, rue du France-Murier
77100	MEAUX	MUSEE BOSSUET	Palais épiscopal
	MEAUX	MUSEE DE LA GRANDE GUERRE	
77100	NEMOURS	CHATEAU-MUSEE DE NEMOURS	rue Gauthier 1er
77131	COULOMMIERS	MUSEE MUNICIPAL DES CAPUCINS	Parc des Capucins
77140	NEMOURS	MUSEE DE PREHISTOIRE D'ILE DE FRANCE	48 avenue de Stalingrad
77160	PROVINS	MUSEE DE PROVINS ET DU PROVINOIS	7, rue du Palais
77300	FONTAINEBLEAU	MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE MILITAIRE	88, rue Saint -Honoré
77350	LE MEE-SUR-SEINE	MUSEE HENRI CHAPU	937, rue Chapu
77400	LAGNY-SUR-MARNE	MUSEE GATIEN BONNET	8, cours Pierre Herbin
77450	COUPVRAY	MAISON NATALE DE LOUIS BRAILLE	rue Louis Braille
77505	CHELLES	MUSEE ALFRED BONNO	Place de République
77547	SAVIGNY-LE-TEMPLE	ECOMUSEE DE SAVIGNY-LE-TEMPLE	Ferme de Coulevrain
77630	BARBIZON	MUSEE DE L'ECOLE DE BARBIZON - AUBERGE GANNE	98, Grande-Rue
77750	SAINT-CYR-SUR-MORIN	MUSEE DES PAYS DE SEINE ET MARNE	17, avenue de la Ferté-sous-Jouarre
77870	VULAINES- SUR-SEINE	MUSEE DEPARTEMENTAL STEPHANE MALLARME	4, quai Mallarmé
78000	VERSAILLES	MUSEE LAMBINET	54, boulevard de la Reine
78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	MUSEE DEPARTEMENTAL MAURICE DENIS	2 bis, rue Maurice Denis
78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	MUSEE MUNICIPAL	38, rue Aupain
78120	RAMBOUILLET	MUSEE RAMBOLITRAIN	4, place Jeanne d'Arc
78180	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	MUSEE DE LA VILLE - SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	Quai François Truffaut
78200	MANTES-LA-JOLIE	MUSEE DE L'HOTEL-DIEU	Square Brieuvel
78300	POISSY	MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE	
78300	POISSY	MUSEE DU JOUET PIERRE PINEL	2, enclos de l'Abbaye
78350	JOUY-EN-JOSAS	MUSEE DE LA TOILE DE JOUY	54, rue Charles de Gaulle
78380	MAULE	MUSEE VICTOR AUBERT	24, rue Quincampoix
78430	LOUVECIENNES MARLY-LE-ROI	MUSEE-PROMENADE	La Grille Royale - Parc de Marly
78470	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	COLLECTIONS DE LA FONDATION DE COUBERTIN	Domaine de Coubertin
78490	MONTFORT-L'AMAURY	MAISON-MUSEE MAURICE RAVEL	Le Belvédère, 5, rue Maurice Ravel
78700	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	MUSEE DE LA BATELLERIE	3, place Gevelot
91150	ETAMPES	MUSEE MUNICIPAL D'ETAMPES	Hôtel de Ville
91410	DOURDAN	MUSEE DU CHÂTEAU DE DOURDAN	Château de Dourdan, place du Général Leclerc
91570	BIEVRES	MUSEE FRANCAIS DE LA PHOTOGRAPHIE	78, rue de Paris
91800	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	MUSEE DUNOYER DE SEGONZAC	Mairie de Boussy
91800	BRUNOY	MUSEE MUNICIPAL ROBERT DUBOIS-CORNEAU	16, rue de Réveillon
92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	MUSEE ALBERT-KHAN	10, quai du Quatre Septembre
92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	MUSEE DES ANNEES TRENTE	26, rue André Moriset

92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	MUSEE-JARDIN PAUL LANDOWSKI	14, rue Max Blondat
92140	CLAMART	FONDATION ARP	21 rue des Chataigners
92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	MUSEE FRANCAIS DE LA CARTE A JOUER & GALERIE D'HISTOIRE DE LA	16, rue Auguste Gervais
92150	SURESNES	MUSEE DE SURESNES RENE SORDES	Passerelle du Musée, avenue du Général de Gaulle
92190	MEUDON	MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE LA VILLE DE MEUDON	11, rue des Pierres
92200	NEUILLY-SUR-SEINE	MUSEE DES AUTOMATES	12, rue du Centre
92210	SAINT-CLOUD	MUSEE MUNICIPAL DE SAINT-CLOUD	Jardin des Avelines
92330	SCEAUX	MUSEE DE L'ILE-DE-FRANCE - CHÂTEAU DE SCEAUX	Château de Sceaux
92400	COURBEVOIE	MUSEE ROYBET-FOULD	178, Boulevard Saint-Denis
92500	RUEIL-MALMAISON	MUSEE D'HISTOIRE LOCAL - LA MEMOIRE DE RUEIL	6, rue Paul Vaillant-Couturier
92700	COLOMBES	MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE	2, rue Gabriel Péri
92700	COLOMBES	MUSEE DES TRANSPORT URBAINS - AMTUIR	163, boulevard Charles de Gaulle
93	LIVRY-GARGAN	MUSEE D'HISTOIRE LOCALE	Château de la Forêt, 62, ave du Général Consul Nordling
93100	MONTREUIL-SOUS-BOIS	MUSEE DE L'HISTOIRE VIVANTE	31, boulevard Théophile Sueur
93200	SAINT-DENIS	MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE	22 bis, rue Gabriel Péri
93400	SAINT-OUEN	MUSEE MUNICIPAL	Château de Saint-Ouen 12, rue Albert Dhalenne
94130	NOGENT-SUR-MARNE	MUSEE DE NOGENT-SUR-MARNE	34, boulevard Galliéni
94210	LA VARENNE	MUSEE DE SAINT-MAUR	5, rue Saint-Hilaire
94260	FRESNES	ECOMUSEE DE FRESNES	41, rue Maurice Ténine
94366	BRY-SUR-MARNE	MUSEE ADRIEN MENTHENNE	1, Grande-rue Charles de Gaulle
94400	VITRY-SUR-SEINE	MUSEE D'ART CONTEMPORAIN VAL-DE-MARNE/VITRY	La Pavillon du musée, Villa Vitry, Carrefour de la Libération
94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE	88, avenue Marx Dormoy
95100	ARGENTEUIL	MUSEE D' ARGENTEUIL	5, rue Pierre Guienne
95160	MONTMORENCY	MUSEE JEAN-JACQUES ROUSSEAU	5, rue Jean-Jacques Rousseau
95290	L'ISLE-ADAM	MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE LOUIS SENLECQ	46, Grande Rue
95300	PONTOISE	MUSEE CAMILLE PISSARRO	17, rue du château
95300	PONTOISE	MUSEE TAVET-DELACOUR	4, rue Lemercier
95380	LOUVRES	MUSEE INTERCOMMUNAL D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE A LOUVRES	CC Roissy-Porte de France, 95700 Roissy-en-France
95450	GUIRY-EN-VEXIN	MUSEE ARCHEOLOGIQUE DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	Place du château

FRAM Ile-de-France
Convention
relative à la mise en place des crédits du fond régional
d'acquisition des musées

Annexe 2

Liste des documents à fournir à l'appui d'une demande de subvention

* lettre signée par la personne morale, tutelle du musée (le Maire, le Président du Conseil général, le Président de l'association.....) sollicitant la participation financière du FRAM ;

A l'aide du formulaire ci-après

* descriptif précis de l'œuvre, de l'objet ou de la collection (titre ou appellation, techniques, matières, dimensions, datation, marques, état de l'œuvre ou de l'objet, nom de l'artiste ou de l'école, lieu d'origine, usage, historique...) accompagné de bonne(s) photographie(s) en couleur;

* note détaillée d'opportunité sur l'intérêt de l'œuvre, pour la collection du musée à l'inventaire duquel elle sera inscrite, et sur son intégration dans le projet culturel ;

* coût de l'œuvre, de l'objet ou de la collection, et modalité d'acquisition ; plan de financement ;

* avis de la commission scientifique régionale d'Ile-de-France compétente pour les acquisitions.

**FONDS REGIONAL D'ACQUISITION POUR LES MUSEES
DE MUSEES DE FRANCE**

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Personne morale qui sollicite le FRAM :

Nom:

Adresse:

Nom et adresse du musée:

N° de téléphone: N° de télécopie:

Adresse électronique :

Nom du responsable scientifique:

II - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OBJET OU A L'ENSEMBLE

(joindre obligatoirement une bonne photographie)

Coût d'acquisition:

(inclure les frais en cas d'achat en vente publique; en cas d'achat à l'étranger, préciser le prix dans la devise du pays où se fait la transaction et sa conversion en euros).

Domaine:

Nom de l'artiste ou école (ou collecteur):

Titre ou désignation (ou identification):

Techniques (ou mode de conservation) :
.....
Matières (ou complément d'identification):
.....
Mesures: H. L. Prof. Poids :
.....
Datation (ou date de collecte):
.....
Marques:
.....
Signatures:
.....
Etat de l'objet:
.....
Historique:
.....

III - MODE D'ACQUISITION

En cas d'acquisition dans un pays étranger, fournir l'autorisation de sortie de ce pays :
Archéologie: Date de la découverte et/ou de la fouille / Date de l'autorisation de la fouille/ Nom du propriétaire ou du fouilleur s'il est différent/ S'il existe une documentation des fouilles, le préciser / Préciser également si cette documentation est comprise dans l'acquisition

Nom du vendeur ou du responsable de la transaction :

a) Particulier:
.....

b) Galerie:
.....

(préciser obligatoirement l'adresse et le numéro de téléphone du vendeur)

c) Vente publique- Achat ferme:
.....

(préciser le lieu et la date de la vente).

IV INTERET DE L'ACQUISITION PAR RAPPORT AUX COLLECTIONS

(joindre une note d'opportunité scientifique détaillée)

VI PLAN DE FINANCEMENT :

(indiquer le coût de l'opération, les montants des aides souhaitées et ceux déjà obtenus ; en cas de subvention du Fonds du patrimoine indiquer le montant) :